

Motion

Relative à la mise en place :

- **d'une fiscalité internationale pour réduire la pauvreté, favoriser le développement, et financer les biens publics globaux tels que l'environnement, la santé publique ou les ressources rares.**
 - **d'une commission régionale, pluridisciplinaire, chargée d'étudier les moyens de lutte à mettre en place contre les effets pervers de la mondialisation à la Réunion.**
-

Considérant	la déclaration du Président de la République à l'ONU le lundi 20 septembre 2004.
Considérant	la nécessité d'un dialogue social à l'échelle mondiale et d'une éthique sociale de la mondialisation pour en corriger les dérives.
Considérant	la nécessité de dégager de nouveaux équilibres entre capital et travail, entre intérêt particulier et intérêt général, entre la liberté et la règle.
Considérant	que si l'esprit d'entreprise et la quête du profit sont les moteurs de l'économie et doivent être encouragés, la recherche permanente de nouveaux avantages comparatifs, tant au niveau des Etats qu'à celui des entreprises, ne saurait tout autoriser.
Considérant	Que si la mondialisation est créatrice de richesses, et facteurs de liberté et de croissance, elle est à l'origine de nouveaux risques globaux et rend plus aigus la persistance de la pauvreté et des inégalités dans le monde.
Considérant	la prise de position de certains Etats qui, reconnaissant que la globalisation de l'économie doit avoir pour corollaire la mondialisation de la solidarité, ont adopté en septembre 2000 les objectifs du millénaire pour le développement, objectifs confirmés et amplifiés en septembre 2002 lors du sommet de Johannesburg.
Considérant	que la réalisation de ces engagements nécessite des moyens financiers accrus. En effet, face à l'ampleur des besoins et l'urgence des échéances, il est devenu nécessaire de réfléchir à une nouvelles contributions financières internationales pour réduire la pauvreté, favoriser le développement et financer les biens publics globaux tels que l'environnement, la santé publique ou les ressources rares. Une fraction des richesses créées par la mondialisation doit pouvoir être utilisée au service de ces objectifs.
Considérant	que les droits de l'Homme, la dignité du travail comme l'avenir de notre planète ne peuvent être des variables d'ajustement des coûts et qu'une mondialisation qui tolérerait la prédation et l'accaparement de ses fruits par une minorité n'a pas d'avenir, pas plus qu'une mondialisation qui détruirait les équilibre sociaux et environnementaux, écraserait les plus faibles, nierait les droits de l'Homme.
Considérant	enfin qu'il appartient à chacun, au niveau de décision où il se trouve, communal, régional, départemental, étatique... de contribuer à mettre fin à la domination de la démocratie par le marché.

Les élus du groupe l' « Union Fait la Réunion »/ les conseillers régionaux soussignés

Demande à la collectivité dans laquelle ils siègent de soutenir l'action du Président de la République et de la France dans sa demande de mise en place d'une fiscalité internationale pour réduire le pauvreté, favoriser la développement, et financer les biens publics globaux tels que l'environnement, la santé publique ou les ressources rares.

Demande La mise en place d'une commission régionale, pluridisciplinaire, chargée d'étudier les moyens de lutte à mettre en place contre les effets pervers de la mondialisation à la Réunion.

Alain BENARD		Christiane RAMASSAMY	
Rolande CHANE-KAYE-BONE		Didier ROBERT	
Roland HOAREAU		Thierry SAM-CHIT-CHONG	
Minh NG'UYEN		Margie SUDRE	
Paulet PAYET		Huguette VIDOT	